

**Arrêté n°2024- 189 portant recevabilité de liste de candidatures des
représentants des doctorants au conseil de l'ED BCS**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024 - 171 relatif à l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale BCS,

ARRETE

Article 1 :

Est déclarée recevable pour l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'ED BCS, la liste suivante :

- **Doctorants de l'école doctorale BCS**

Article 2 :

La liste de candidats est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire après publication dans le recueil des actes administratifs de l'université et transmission au Rectorat.

Il sera affiché dans les locaux de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

L'administrateur provisoire de l'école doctorale BCS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans le bureau des services administratifs de l'école.

Fait à Reims,


le 13/12/2024

Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le :13/12/2024

Transmis au Recteur, chancelier des universités le :13/12/2024

Annexe 1 : Liste recevable

Annexe 1 : Liste recevable

Liste « **Doctorants de l'écoles doctorale BCS** » :

1. BINY Lara
2. DGHOUGHY Yasser
3. ROUMIEUX Mathilde
4. BUDAI Anthony
5. COMBESCOT Cymoril
6. PEREIRA Rémi
7. BORON Elisa
8. DOGNY Hugo
9. LENEN Lauriane
10. BELLONE Amaury

